



HAL
open science

Le royaume inachevé des ducs de Bourgogne, Paris, Belin

Elodie Lecuppre-Desjardin

► **To cite this version:**

Elodie Lecuppre-Desjardin. Le royaume inachevé des ducs de Bourgogne, Paris, Belin. 2016. hal-04084528

HAL Id: hal-04084528

<https://hal.univ-lille.fr/hal-04084528v1>

Preprint submitted on 28 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Élodie Lecuppre-Desjardin

LE ROYAUME INACHEVÉ

des ducs de Bourgogne

(xiv^e-xv^e siècles)



Belin:

INTRODUCTION

« Je, Mongin Contault, conseiller de monseigneur le duc de Bourgoingne et maistre de ses comptes à Dijon, appelé et présent avec moi Laurens Blanchart, clerc et auditeur desdits comptes, me suis party dudit Dijon le XXV^e jour de décembre mil CCCCLXXII et transporté en la conté de Ferrates, c'est assavoir au lieu et ville de Tanne, où je suis arrivé le III^e jour du mois de janvier l'an dessusdit (1473). Et pour mieuls besoigner et entendre ès matières declairées èsdites lettres de commission, au bien et prouffit de mondit seigneur le duc, j'ay, le IIII^e jour dudit mois communiqué l'effect de ma commission à messire de Haccambacq, chevalier seigneur de Belmont, conseiller maistre d'ostel de mondit seigneur, et son grand bailli de Ferrates »¹.

À l'hiver 1473, Mongin Contault, maître de la Chambre des comptes de Dijon, prend sa mule et part pour l'Alsace, en compagnie d'un secrétaire et d'un écuyer ducal chargé « de le conduire par les chemins ». La mission se révèle des plus pénibles. Sur place, Mongin tremble de froid et de peur. Il ne parle pas la langue locale, craint les pillards et renonce finalement à se rendre dans les châteaux seigneuriaux qui surplombent des vallées où il préfère demeurer, abandonnant son enquête aux informations qu'on veut bien lui donner et qu'il renonce à aller chercher lui-même.

Cet homme est un des officiers de la Grande principauté de Bourgogne. Sur lui repose une tâche éminemment importante, puisqu'il s'agit de préparer l'annexion complète des pays d'Alsace et de mettre en place une assiette fiscale. À cette date et en ce lieu, il est, grelottant et malade, le représentant de l'autorité bourguignonne. Il est l'une des chevilles ouvrières d'une principauté qui exporte des vins de Beaune à travers l'Europe, qui fait transiter par le port de Bruges les produits les plus exotiques du monde connu, qui favorise l'expression artistique des frères Van Eyck, qui fait entendre jusqu'à Naples les premiers sons de la polyphonie flamande, qui met au point un cérémonial curial dont le protocole continuera à séduire Versailles et ses rois, une principauté dont les maîtres règlent en partie la diplomatie européenne du temps. On pourra alors s'étonner du décalage certain que ce récit, aux allures quelque peu anecdotiques, installe entre la majesté et la puissance de l'« État bourguignon », telle qu'elles apparaissent sous la plume de nombreux historiens, et la rudesse de la pratique du gouvernement telle qu'elle nous est décrite par ce compte rendu de voyage. Or, ces quelques lignes ont le mérite de nous rappeler que derrière les institutions se trouvent des hommes qui, parcourant les chemins, nouant des contacts avec d'autres, usant de leur autorité officielle et s'appuyant sur des pratiques officieuses, construisent au coup par coup un édifice dont l'histoire a longtemps privilégié le résultat fini, sans se soucier des subtilités de la maîtrise d'art.

Si le témoignage de Mongin Contault permet de mettre un nom et un visage sur la foule des anonymes qui, dans le cadre de la Chambre des comptes, des cours de justice, mais aussi des échevinages municipaux, etc., relaient l'autorité, la disent et l'imposent, il a surtout le mérite de suggérer une nouvelle grille d'interrogations portant sur les pouvoirs, leur perception et leur expression dans un cadre profondément humain. Cet épisode de la vie d'un fonctionnaire est riche d'informations et d'enseignements. Les ordres du duc envoyés depuis

¹ L'enquête de Mongin Contault, peu connue, est disponible dans l'édition de STOUFF (L.), *La description de plusieurs forteresses et seigneuries de Charles le Téméraire en Alsace et dans la haute vallée du Rhin par Maître Mongin Contault, maître des comptes à Dijon (1473)*, Paris, 1902. Extrait du rapport, fol. 5r, p. 22.

Gand et Valenciennes les 12 et 15 mai 1472 sont clairs, la mission est de nature militaire, politique et financière et le cours des événements s'accélère lorsque le bailli Pierre de Hagenbach, mi-décembre, somme le président de la Chambre des comptes, Jean Jouard, de lui envoyer au plus vite ledit Mongin, attendu à Thann le 3 janvier 1473. C'est avec peine que Mongin Contault s'exécute, mais il prend la route, fait de son mieux et se frotte, lui, le fraîchement anobli, à une aristocratie locale aux mœurs rudes qui l'isole par une superbe qui lui est étrangère, autant que la langue qu'il entend. Ainsi, dans les enquêtes, il écoute, pose des questions stéréotypées qu'il fait traduire. Il s'abandonne, contraint et forcé, aux dires des responsables locaux qui sont les seuls à pouvoir assurer leurs fonctions et qui menacent de partir, à moins qu'un salaire plus élevé ne les retienne ... Il conditionne ses aller et venues aux conseils des frères Hagenbach qui, au moment de son départ vers les villes forestières, l'effraient en lui disant qu'un certain comte d'Arbrestein, pro-français, est à Bâle et qu'il dévaste la région². Mongin ne bouge pas. Malgré tout cela, le fonctionnaire ducal s'applique à collecter des informations qui permettront de renforcer la défense des châteaux, de racheter des gageries, de collecter les taxes que chaque coutume locale réserve au seigneur des lieux. Et, trente-sept jours plus tard, lorsqu'il rentre à Dijon, toujours malade et peiné par les blessures de sa chère monture, son travail est loué par le président Jouard, qui en profite alors pour demander au duc de payer les vacations de Mongin afin que ce dernier continue à le servir au mieux.

Très vite, on peut se demander quelles sont les motivations de cet homme malade qui s'engage dans un voyage périlleux sur ordre d'un prince qui, pourtant si soucieux du paraître, n'a même pas prévu des défraiements pour assurer le voyage et stimuler l'un de ses hommes. Assurément, Mongin agit, non pour œuvrer au renforcement territorial d'un État, non pour garantir les progrès et la consolidation de la Chose Publique, mais, comme il l'écrit lui-même, pour « le bien et le profit de son seigneur ». Comme Hue de Lannoy, comme Jean de la Driesche, comme Simon van Formelis, comme tous ces personnages dont nous croiserons la route dans les pages qui vont suivre, Mongin a à cœur de servir un homme, celui qui incarne l'autorité supérieure à laquelle appartient le territoire dans lequel il vit, sans perdre de vue ses propres intérêts. Lorsque l'on observe d'un peu plus près le parcours de ce responsable des finances, clerc du conseil en 1453, anobli en 1466 pour finir président de la Chambre des comptes de Dijon en 1481, il est facile d'imaginer que les ambitions personnelles sont un puissant stimulant pour braver la maladie et les dangers, que tous les sacrifices consentis s'opèrent, humainement, légitimement, dans l'espoir d'une promotion qui d'ailleurs, dans le cas qui nous occupe, ne manque pas d'avoir lieu. Tout comme Pierre de Hagenbach, bailli de Charles le Téméraire, sait limiter les intrusions du Bourguignon dans ses affaires locales, afin de protéger ses réseaux sans perdre de vue les avantages du prince, Mongin appartient à cette mécanique du pouvoir qui transforme la somme des intérêts personnels en une dynamique collective confondant intérêt public et service du prince. Mais pouvait-il en être autrement ?

Avant même d'observer à la loupe les ressorts de cette société politique, il faut poser quelques jalons terminologiques. L'origine de cet essai procède d'une interrogation, d'une perplexité, d'une hésitation face à un complexe territorial imposant, élevé à force d'annexions, de mariages, d'héritages et de guerres en une petite centaine d'années (1369-1477) entre France et Empire, cumulant duchés, comtés et seigneuries de la Frise au

² *Ibid.* : « Et pour ce que le chemin d'aller ausdits lieux de Rinfel et de Loffemberg est dangereux à présent, comme il m'a este dit et asseuré par ledit messire Pierre de Haccambacq et autres, et que le conte de Arbrestain, qui tient party François, estoit à Basle (...) je ne suis osé (...) aller, ne ledit Laurens aussi, en celle marche, ains y ay envoyé Richard de Constantinople, l'un des souldoyers de Anguescey, escripvant et parlant les deux langaiges d'Alemaigne et de Bourgoingne, et est feable à mondit seigneur. » (fol. 48r, p. 62-63).

Mâconnais, sans jamais imposer un nom pour le tout. Embarrassés, les historiens, après de nombreuses et récurrentes querelles terminologiques, ont tous plus ou moins adopté le terme pratique et commode d'État bourguignon pour rendre compte de l'objet de leurs études³. Si certains refusent ce terme pour lui préférer un pluriel (les États bourguignons) saisissant mieux la réalité d'une mosaïque de terres et de pouvoirs, la majorité se rallie à une dénomination qui, certes, fait la synthèse, mais emporte avec elle toute une série de qualificatifs surdéterminant les analyses portant sur l'idéologie du pouvoir dans cet espace. Officiers de la cour qui servent un homme et sa Maison, marchands des villes qui œuvrent pour le commun profit de leurs métiers, soldats qui livrent bataille et attendent leur part du butin, princes qui défendent leur honneur et leur héritage, hommes et femmes qui vivent et travaillent sous le regard de Dieu, tous ont ainsi pris place dans un État bourguignon que la richesse, le développement des institutions, la diplomatie internationale, l'art de la guerre semblaient rendre incontestable.

Or, parce que les mots, leur usage et leur sens, conditionnent non seulement l'expression, mais la construction de la pensée, il a semblé éminemment important, après plus de cinquante ans d'usage d'une expression communément admise, mais jamais explicitée, de reprendre la matière politique et culturelle bourguignonne pour la soumettre à une critique renouvelée permettant de rectifier le vocabulaire historiographique et de proposer une nouvelle lecture des pouvoirs et des constructions politiques à la fin du Moyen Âge.

Déjà, en 1987, Richard Vaughan, le biographe des quatre ducs Valois de Bourgogne, revenait dans un article peu connu sur la pertinence de cette expérience et admettait l'avoir utilisée faute de mieux, parce qu'à la différence de l'Angleterre et de la France, la « Bourgogne » manquait cruellement d'attributs essentiels pour la constitution d'un État, à savoir : une capitale, une langue unique, un roi et surtout un nom⁴. Et il poursuivait, en reconnaissant que même dans les cercles de gouvernants, aucune considération sérieuse sur la nature politique de la « Bourgogne » n'avait été émise, si ce n'est dans le cadre d'une assimilation personnelle avec son prince⁵. Le coup est sévère, et même si les arguments sont discutables, le revirement de Richard Vaughan montre surtout à quel point la question est épineuse et combien les nombreux paradoxes bourguignons, que nous aurons l'occasion d'exposer, singularisent cette entité politique qui semble, et j'insiste sur le caractère hypothétique de cette formulation, souffrir d'incomplétude chronique. Afin d'interroger la pertinence de cette notion dans le cadre du laboratoire politique bourguignon, j'ai donc préféré user d'une dénomination plus neutre. De ce point de vue, parce que le *princeps* est celui qui détient la première place, tandis que, comme le rappelle Bernard Demotz, « les principautés naissent de l'hérédité des charges publiques à partir de la fin du IX^e siècle lorsque le comte, le duc ou le marquis, exerce pour lui-même les droits régaliens, en acceptant néanmoins de prêter serment de fidélité au souverain », le terme de principauté ne paraît pas

³ On trouvera le détail de cette évolution historiographique, ainsi qu'une réflexion plus générale sur la notion d'État à la fin du Moyen Âge dans LECUPPRE-DESJARDIN (É.), « Le mirage de l'État. Relecture de l'essence du pouvoir à la fin du Moyen Âge à l'aune de l'expérience bourguignonne », à paraître.

⁴ R. Vaughan, « Hue de Lannoy and the question of the Burgundian State », in R. Schneider (ed.), *Das spätmittelalterliche Königtum im europäischen Vergleich*, Sigmaringen, 1987, p. 335-346. Il écrit p. 344 : « In my books on the Valois dukes of Burgundy I used the phrase 'the Burgundian State' for want of a better one » et p. 335 : « Both England and France possessed, and had for some time possessed, attributes wholly lacking in Burgundy. Namely a single substantial urban nucleus or capital city, a single language, a king, and perhaps most importantly, a name ».

⁵ *Ibid.*, p. 344 : « Here, I have endeavoured to show that even in the best informed circles of Burgundian councillors, there is no serious consideration of the nature of the Burgundian polity, indeed no concept of Burgundy as a whole, apart from the person of the duke ».

incongru⁶. Ducs de Bourgogne, de Brabant, comtes de Flandre, de Hainaut, seigneurs de Zutphen, etc., les Valois de Bourgogne, à un titre ou à un autre, sont des princes qui exercent par conséquent un principat (et non un règne, comme on peut le lire fréquemment) dans le cadre d'une principauté qui apparaît comme le dénominateur commun de tous ces territoires politiques rassemblés, rappelons-le encore une fois, sous une forme d'union personnelle avec le prince. Pour satisfaire les historiens, gênés par l'ambiguïté du terme principauté qui pourrait renvoyer à l'une des composantes des territoires des Valois de Bourgogne, l'expression « Grande principauté » finalement assez proche du titre que l'on donna à Philippe le Bon, à savoir « Grand duc d'Occident » pourra éviter tout malentendu. S'il est difficile d'établir un consensus autour du concept d'État, le terme de principauté ne prête pas autant le flanc à la critique et permet sereinement de réfléchir sur une construction politique enfin saisie dans son ensemble, ce que le pluriel accolé au mot « État » ne permet pas⁷. Évoquer les « États bourguignons », c'est en effet adopter une fragmentation qui limite les réflexions liées aux problèmes de la dynamique d'ensemble, du sentiment communautaire, des rapports du centre et de la périphérie, de la légitimité, de la quête de souveraineté, de la pertinence de la notion de « capitale », etc. Lorsque l'historien néerlandais, Johan Huizinga remettait déjà en question l'idée d'État bourguignon, en 19**⁸, il objectait le manque de gouvernement temporel et de cohésion politique et nationale, que le mot *règne*, à défaut du mot État – inconnu au Moyen Âge dans l'acception qu'on lui connaît aujourd'hui – exprimait alors⁸. On verra ponctuellement que l'on ne peut reprocher le manque de « gouvernement temporel » de ces princes, si l'on veut bien avoir à l'esprit ne serait-ce que la formidable nouveauté que constitua la mise en place des Chambres des comptes et de justice à Dijon et à Lille en 1386 et leurs ramifications. Discuter d'un esprit national nous éloignerait pour le moment de notre propos, mais il est clair que là aussi, et nous aurons largement l'occasion d'en débattre, le terme a souvent été utilisé sans argumentation solide, de manière exagérée et chimérique⁹. En revanche, le problème de la cohésion apparaît comme une véritable faille dans cette construction politique.

Certes, une ébauche de législation générale à tous les pays avait bien été tentée, mais la force des privilèges et d'un droit coutumier puissant forcèrent les ducs à légiférer la plupart

⁶ B. Demotz (dir.), *Les principautés dans l'Occident médiéval*, Turnhout, 2007, p. 21-22.

⁷ La formulation « principauté bourguignonne » est rejetée par J.-M. Cauchies, qui reconnaît une unité de *princeps*, mais pas une unité de *principatus*. Voir J.-M. Cauchies, « État bourguignon ou états bourguignons », art. cit., p. 57. La confusion n'est pourtant pas de mise ; au contraire, ce terme générique porté par une tradition historiographique française (La France des principautés) permet de rassembler sous une dénomination commune des territoires aux traditions et aux institutions diverses. Ainsi parlera-t-on par exemple de la principauté angevine pour évoquer une entité politique hybride.

⁸ J. Huizinga, « L'État bourguignon », art. cit., p. 173. Rappelons que le terme *status* était utilisé par les scolastiques et les juristes médiévaux pour renvoyer à la condition dans laquelle un gouvernant se trouvait (*status principis*) ou à l'état général du royaume dans son ensemble (*status regni*). Nulle forme de pouvoir politique indépendant du gouvernant et du gouverné dans cet usage. Voir Q. Skinner, *Les fondements de la pensée politique moderne*, (J. Grossman & J.-Y. Pouilloux trad.), Paris, 2001, p. 824.

⁹ Un ouvrage récent, composé d'articles de grande qualité, s'est ainsi intitulé : *The Ideology of Burgundy. The Promotion of National Consciousness (1364-1465)*, en faisant l'économie d'une réflexion introductive forte sur la notion de « nation » au Moyen Âge, et en réduisant l'expression de cette dernière aux idées politiques des groupes sociaux les plus élevés de cet espace. Voir D'Arcy Jonathan Dacre Boulton & Jan R. Veenstra (ed.), *The Ideology of Burgundy. The Promotion of National Consciousness (1364-1565)*, Leiden-Boston, 2006.

du temps de manière strictement bilatérale¹⁰. On peut également avancer à juste titre que la professionnalisation, la réglementation, introduites dans les institutions brabançonnaises, hollandaises, zélandaises, etc. au fur-et-à-mesure qu'elles tombaient dans l'escarcelle bourguignonne, contribuèrent à une certaine unification. De même, les armées de Charles le Téméraire, comme nous le verrons, n'avaient rien à envier aux compagnies d'ordonnance de Charles VII. Mais il ne suffit pas d'ajouter simplement quelques critères pour définir un État et sa viabilité.

Dans son ouvrage sur les origines médiévales de l'État moderne, Joseph Strayer affirmait qu'un État se définissait par une unité politique durable dans le temps et stable dans l'espace, par l'établissement d'institutions impersonnelles et relativement permanentes, par un consensus autour de la reconnaissance d'une autorité suprême accompagnée de sentiments de loyalisme envers cette autorité¹¹. Autrement dit, « l'État existe essentiellement dans le cœur et dans l'esprit de ses citoyens ; s'ils ne croient pas en son existence, aucun exercice de logique ne pourra lui donner vie »¹². Là repose sans aucun doute l'essentiel, car l'État, s'il s'appuie sur un certain nombre de données établies, doit aussi être voulu, pensé et ressenti par la communauté à laquelle il s'applique¹³.

À l'heure où la construction européenne se fragilise, c'est cette piste du loyalisme envers une entité abstraite qui sera retenue pour réinterroger cette formidable aventure politique qui est celle des ducs de Bourgogne à la fin du Moyen Âge. Les hommes que nous rencontrerons au fil des pages qui vont suivre sont sans aucun doute plus ou moins loyaux envers leur famille, leur clientèle, la communauté locale qui les accueille, les membres de leur métier, la paroisse qui assure leur salut, mais ont-ils le sentiment d'appartenir à un peuple d'élus au service d'un pays, lui-même au service de Dieu ? Difficile de sonder le cœur d'un Nicolas Rolin, grand chancelier de 1422 à 1462, d'un Simon van Formelis, chef de l'administration de la ville de Gand, passé au service de Jean sans Peur en tant que président du conseil de Flandre en 1409, d'un homme de guerre tel que Jean, seigneur de Lisle-Adam, d'un Mongin Contault, ou d'un Philippe le Bon. Pourtant, c'est en fixant notre attention sur les actions, les engagements, les acquiescements, les rebuffades, la culture de ces personnages que l'on pourra cerner l'essence du pouvoir dans cet espace, de cette force de commandement aboutissant parfois à l'organisation d'une communauté historique réglée par des lois et des institutions, mais exprimant toujours ce besoin profondément humain de se trouver un maître et de le contester. Inutile alors de se demander si ces hommes ont rassemblé tous les paramètres pour constituer un État, tels que nous – historiens – les avons définis. Mieux vaut s'efforcer de savoir si ces hommes avaient conscience d'œuvrer pour la formation d'un État. En cherchant à rassembler les *a priori* d'une époque, peut-être sera-t-il possible de saisir les forces motrices de cette société composite et de faire l'histoire non pas d'une perfection croissante, mais des conditions de possibilité ou d'impossibilité qui mènent, dans le cadre de notre étude, à la conduite d'un gouvernement¹⁴.

¹⁰ Les ordonnances se généralisèrent plus franchement sous Charles le Téméraire, voir J.-M. Cauchies, « La législation dans les Pays-Bas bourguignons : état de la question et perspectives de recherche », *Revue d'Histoire du droit*, 61, 1993, p. 375-386. Elles étaient rares jusque là et concernaient les monnaies (1433) et la prohibition des achats de draps anglais en 1434.

¹¹ J. R. Strayer, *Les origines médiévales de l'État moderne*, (trad. M. Clément), Paris, 1979 (*On the Medieval origins of the Modern State*, 1970), p. 15 sq. Voir également sur l'importance des convictions partagées, G. Burdeau, *L'État*, Paris, 1970, p. 13 sq.

¹² *Ibid.*, p. 15.

¹³ C'est ce qu'Albert Rigaudière exprime lorsqu'il écrit que l'existence de l'État doit moins à la phénoménologie tangible qu'à l'ordre de l'esprit. « Loi et État », art. cit., p. 182.

¹⁴ Les *a priori* d'une époque se rapprochent de ce que Foucault a qualifié d'*épistémè* et Kant, avant lui, de « conditions de possibilité de la connaissance ».

En préambule à de nombreuses études sur les pouvoirs, un questionnaire est souvent établi, pour sérier les analyses et faire progresser sur une échelle solide une narration logique privilégiant les faits, les évolutions sémantiques, les innovations, les types de gouvernement¹⁵. Or, cet effort a déjà été fait pour la Grande principauté de Bourgogne et il montre que l'on peut posséder tous les éléments nécessaires à l'élaboration d'un État (chancellerie, Chambre des comptes, cours de justice, armées, impôts réguliers à défaut d'être permanents ...) sans pour autant avoir conscience de former un État et faire germer dans l'esprit des sujets une allégeance politique autre que personnelle. Ici, ce sont des impressions, des questions récurrentes et apparemment insolubles qui, fixées dans mon esprit depuis quelques années, s'imposent tel un fil rouge. Lorsque l'on observe le comportement de ces hommes participant de « l'aventure bourguignonne », la tentation de l'oxymore est grande. Le mieux est sans doute de tendre l'oreille et d'écouter ces voix du XV^e siècle qui dans un scriptorium de la Chambre des comptes, dans une cour de justice, au cœur de la révolte, dans la familiarité du prince, sur les champs de bataille, nous disent leurs motivations et leurs convictions. Le mieux est inmanquablement de scruter les discours, les manifestes et les actions des princes pour comprendre leurs aspirations. Le mieux est finalement d'observer les contraintes d'un territoire à l'origine de cette culture aux facettes multiples et apparemment paradoxales.

Et pour entamer ce champ des paradoxes, le premier chapitre proposera une étude critique de la communication politique, qui montrera comment l'historien peut se laisser mystifier par une maîtrise parfaite de la propagande, sans percevoir les failles de ce dialogue ou plus exactement les méprises, les quiproquos auxquels il peut aboutir. La domination extraordinaire de la parole politique et de sa diffusion a longtemps été considérée comme la preuve irréfutable d'une idéologie politique « moderne » tout aussi maîtrisée. En exposant quelques caractéristiques de cette formidable propagande « multimédia » bourguignonne qui peine à fédérer un peuple autour d'une abstraction politique, on pointera du doigt l'origine de la lecture historiographique faussée et on cherchera les causes de cette incohérence. En préférant le feuilletage à la narration linéaire des faits, la perception à rebours sera parfois adoptée, non parce qu'elle apporte une sorte de caution ou de preuve à la démonstration, mais parce qu'elle permet de relancer l'enquête. Confrontée rapidement à la question de la loyauté, cette dernière s'ancrera, au chapitre 2, dans le premier cercle des serviteurs du prince, montrant qu'au sommet de la pyramide, les fidélités sont fragiles, bouleversées par le jeu des faveurs octroyées puis retirées, ponctuées par de nombreuses trahisons, dont le nombre s'accélère au fur et à mesure que la rigueur de gouvernement s'installe. Erreur tactique de la part des princes ? Problème lancinant de l'ubiquité bourguignonne, qui fait se confondre les identités de princes à la fois grands féodaux de France et maîtres en leurs *pays*, tout autant qu'elle distingue intérêts des pays du Nord et de ceux du Sud ? C'est la question à laquelle s'attachera le chapitre 3 avant que nous n'examinions, dans le suivant, l'impact d'une trop grande dépendance envers la Couronne de France et la prise de conscience politique tardive et fragile qu'elle implique. Dans l'ombre d'une idéologie politique française, la principauté pouvait-elle réussir à se concevoir de façon autonome, tandis que l'absence d'une pensée de la chose publique (ou son développement tardif et maladroit) laissait la place à l'expression d'intérêts personnels que l'on ne retrouve pas seulement au sein de la cour ? Ce sont les questions de souveraineté, essentielles à l'affirmation de l'État, mais aussi celles des rêves de royaume ou d'empire que nous retrouverons dans ces développements. Le chapitre 5 examinera de plus près l'instrument militaire qui, envisagé par les historiens comme un pilier de la construction de l'État, pourrait se révéler un moyen sûr de fédérer les hommes. Les difficultés rencontrées dans cette expérience nous invitent à reconsidérer ce problème de

¹⁵ Voir par exemple le tableau très précis mis en place par S. Clark dans *State and Status. The Rise of the State and Aristocratic Power in Western Europe*, Quebec, 1995.

l'unification sous l'angle du territoire tel qu'il se présente et tel que les hommes de l'époque se le représentaient (chapitre 6). Enfin, l'importance du sol et de l'appartenance à ce dernier, au fondement du processus identitaire, nous permettra de glisser vers le mythe de la burgondisation, en posant l'ultime question de la place de la nation dans la construction de l'État.

L'ensemble de ces réflexions sur l'idéologie du pouvoir dans cette Grande principauté de la fin du Moyen Âge souhaite parvenir à repérer ce moment où l'habileté des princes qui a fait leur réussite (les pays ont été annexés pacifiquement contre la promesse de respecter les coutumes et privilèges) commence à devenir le signe de leur faiblesse, de leur difficulté à imposer l'union, et à faire grandir leurs seigneuries vers une forme de domination capable d'affronter les soubresauts du temps. Une couronne royale ou impériale aurait pu contribuer à rassembler les hommes derrière une sacralité fondatrice, elle ne fut qu'une chimère, que l'attribut improbable d'un royaume imaginaire alimentant le mythe de « l'État bourguignon ».

pre-print